



**Mairie** ...  
de Miquelon-Langlade

REPUBLIQUE FRANCAISE

*Liberté - Egalité - Fraternité*

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Franck DETCHEVERRY Maire.

**Délibération N° 19-25**

Nombre de conseillers municipaux présents : 8  
Nombre de procuration : 1  
Nombre de conseillers municipaux absents : 3  
Date de convocation du conseil municipal : 05/03/2025

**Objet : Attribution du marché pour une mission d'ingénierie conseil.**

Etaient présents : Denis DETCHEVERRY, Franck DETCHEVERRY, Magali DE LIZARAGA LUCAS, Nancy HAYES, Ketty ORSINY, Denis VIGNEAUX et Vicky YON.

Etaient absents : Loïc GASPARD, Nicolas LEMAINÉ et Justine BRAQUART.

Avaient donné pouvoir : Justine BRAQUART.

Secrétaire de séance : Nancy HAYES.

**Le conseil municipal de Miquelon-Langlade**

**VU**

- La loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le code de la commande publique ;
- Le renouvellement de la convention AFD CPM 1110 01P entre l'Agence Française de Développement et la Commune de Miquelon-Langlade pour le renforcement de la capacité en ingénierie de la Commune de Miquelon-Langlade.

**SUR**

- L'exposé du Président ;

## CONSIDERANT

- La nécessité de poursuivre le renforcement en ingénierie de la commune pour lui permettre de mener à bien ses projets.

**après en avoir délibéré,  
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

**Article 1 :** Attribue le marché de renforcement en ingénierie de la commune de Miquelon-Langlade à la société Grin Conseils International pour la somme de 95 200 € (quatre-vingt-quinze mille deux cents euros).

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la passation et à la réalisation de ce marché.

**Article 3 :** Précise que les dépenses seront prévues au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 10/03/2025.

Voix pour :	9
Voix contre :	0
Abstention :	0

La secrétaire,

Le Président,



Transmis au représentant de l'État le
PUBLIE ou NOTIFIE le
ACTE EXECUTOIRE



### PROCEDURES DE RECOURS

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12